Conférence des parties de Saint-Pierre et Miquelon





Lancement de la COP de Saint-Pierre et Miquelon jeudi 21 décembre 2023





La planification écologique nationale : une démarche inédite





La planification écologique

1

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et atténuer les conséquences du réchauffement climatique 2

Sortir de la dépendance aux énergies fossiles et renforcer la résilience de l'économie, la société et le pouvoir d'achat aux crises énergétiques

Et pour les Outre-mer un pilier relatif à l'adaptation au changement climatique (mesure 63 CIOM – Juillet 2023)



Renforcer la protection des écosystèmes et du patrimoine naturel et préserver la qualité de vie et de santé







Les chantiers de la planification écologique

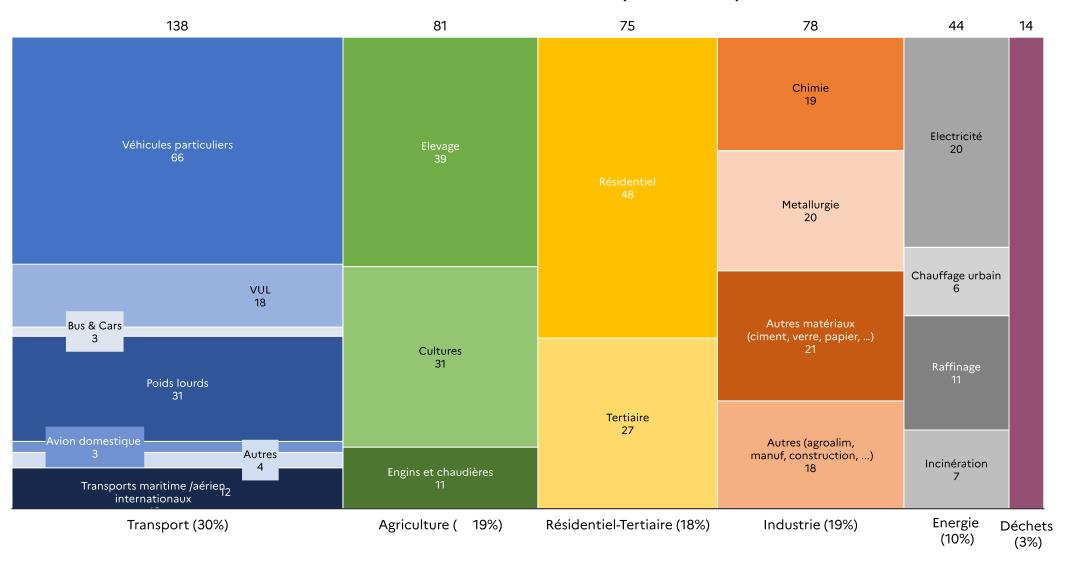






Nos émissions nationales de gaz à effet de serre (2021)

Emissions annuelles de GES en France en 2021 (MtCO2e)

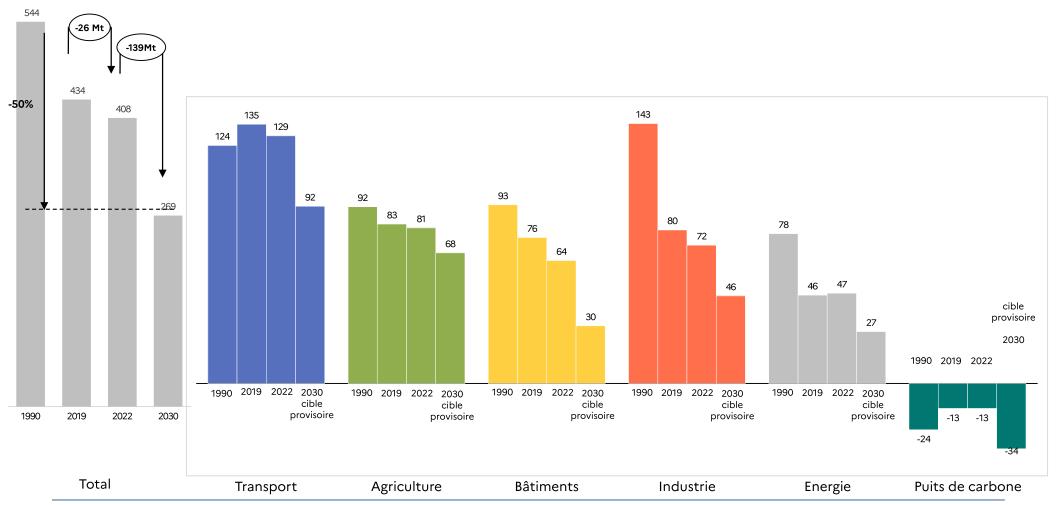






Répartition de l'effort par secteur

Emissions annuelles <u>domestiques</u> de GES







La planification écologique territoriale et la conférence des parties (COP)



La COP doit permettre une territorialisation des objectifs et des leviers d'action

- **1. Établir un diagnostic partagé** avec les parties prenantes locales pour partager les enjeux environnementaux
- 2. Rendre opérationnel les résultats en prenant des mesures concrètes et en soutenant les projets des collectivités locales
- **3.Articuler les travaux** à toutes les échelles et garantir que la planification régionale s'aligne avec les différentes stratégies et plans adoptés localement, assurant ainsi une cohérence globale

...pour une prise de conscience collective de la marche à franchir





La COP de Saint-Pierre et Miquelon

Co-présidée par le Préfet et le Président de la Collectivité territoriale

Composition resserrée : sénatrice, député, maire de Saint-Pierre, maire de Miquelon-Langlade, présidente de la Cacima, président du CSTPN, services de la DTAM et de la CT

Association large d'acteurs locaux dans les phases de diagnostic et de débat

Possible ouverture au public par des conférences





Calendrier: une feuille de route définie à l'été 2024





La phase de diagnostic





Objectifs de la phase de diagnostic de la COP

Constater les priorités de décarbonation, de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources à l'échelle des territoires

Enrichir l'appropriation territoriale des enjeux (dont impacts du changement climatique), ambitions et point de départ des actions des collectivités

Structurer la phase de débat à venir et en identifier les **priorités et principaux enjeux**

Livrables attendus

- Partage de la marche à franchir par levier pour atteindre les objectifs 2030, tels qu'illustrés par la déclinaison régionale du panorama des leviers
- Recueil des actions des collectivités réalisées et en cours par levier de décarbonation, préservation de la biodiversité et gestion des ressources
- Diagnostic régional sur la base des retours des collectivités et expertises



Au total, le diagnostic porte sur 43 leviers transverses aux défis environnementaux

Panorama des leviers de décarbonation

biodiversité et ressources Panorama des leviers de

		Climat	Biodiversité	Ressources	Adaptation	Santé
Transport	Véhicules électriques	X		X		X
	Bus et cars décarbonés	X		X		X
	Réduction des déplacements	X				X
	Covoiturage	X				×
	Vélo et transport en commun	X				X
	Fret décarboné et multimodalité	X		X		×
	Efficacité et sobriété logistique	X				X
	Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés	X		X		X
Bâtiments	Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel)	X	X	X	X	X
	Changement de chaudière à fioul (résidentiel)	X				
	Changement de chaudière à gaz (résidentiel)	X				
	Sobriété et isolation des bâtiments (tertiaire)	X	X	X	X	×
	Changement de chaudière à fioul (tertiaire)	X				
	Changement de chaudière à gaz (tertiaire)	X				
Energie	Electricité renouvelable	X	X	X		
	Biogaz	X	X	X		
Industrie	Réseaux de chaleur décarbonés	X		X		
	Grands sites industriels	X	X	X	X	X
	Industrie diffuse	X		X	X	X
	Produits bois	X	X	X		
Déchets	Captage de méthane dans les ISDND	X		X		
	Valorisation matière des déchets	X		X		
	Prévention des déchets	X		X		
Agriculture et sols	Changements de pratiques de fertilisation azotée	X	X			X
	Elevage durable	X	X			X
	Gestion des forêts	X	X	X	X	
	Gestion des haies	X	X	×	X	
	Gestion des prairies	X	X	X	X	
	Pratiques stockantes	X	X		X	
	Sobriété foncière	X	X	X	X	
	Bâtiments & Machines agricoles	X		*133.00	201041	X
Espaces naturels	Points noirs prioritaires de continuité écologique		X			
	Surface en aire protégée	х	X		X	
	Forêts sous gestion durable		X	X	X	
	Restauration des habitats naturels		X		X	
	Réduction de l'usage des phytos		X	X		X
	Agriculture biologique et de HVE		X	X		X
Alimentation	Loi Egalim		X			Х
Eau	Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau			X	X	
	Protection des zones de captage d'eau		X	X	X	
	Désimperméabilisation des sols			X	X	77755
Déchets	Mise en décharge	X		X		X
	Taux de collecte	X		X		X
						1/



Un diagnostic en deux volets

1. Les actions en cours : un fichier à renseigner pour chaque collectivité (accompagnement par les services)





- Tableur excel pré-formaté pour faciliter le remplissage
- Un onglet par thème avec l'ensemble des actions-type à renseigner avec les actions concrètes
- Un onglet de diagnostic avec une liste déroulante de choix
- Une synthèse automatiquement remplie pour faciliter la lecture des services de l'Etat en région et de la Région



Un diagnostic en deux volets

2. L'analyse des schémas territoriaux pour mettre en évidence les objectifs déjà définis pour le territoire (SDS, STAU, PPE, PTH, agriculture, pêche, forêt) et ceux à venir (assainissement, déchets, biodiversité)

Exemple : éléments de diagnostic fournis par la PPE

Les sources d'énergies finales de l'archipel sont :

- l'énergie électrique issue des 2 centrales thermiques (69,88 MWth/an, 13 800 m3/an)
- l'énergie des hydrocarbures alimentant les transports, les installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire (13 500 m3/an)
- le réseau de chaleur couplé à la centrale thermique de Saint-Pierre (12,3 Mwh/an).

Les objectifs de la PPE :

- atteindre 50 % d'énergie renouvelable à horizon 2028
- réduire les émissions de gaz à effet de serre de -55 % à horizon 2030
- favoriser les énergies thermiques de récupération
- maîtriser la demande en énergies





Les prochaine étapes

Accompagnement des collectivités pour renseigner les « actions en cours »

Travail des services CT et DTAM pour analyser les schémas

Présentation des travaux aux acteurs locaux pour consolider les analyses produites et permettre l'appropriation de la démarche

Une **COP début mars** pour valider le diagnostic et organiser la phase suivante de débat



Merci de votre attention

